

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen pratique

Cycle	2017-2018/2
Titre	CESS Technique de Qualification Agent(e) d'éducation
Matière	Techniques éducatives corporelles / Techniques éducatives et de transfert plastiques / Techniques éducatives et de transfert musicales

**Direction de l'organisation
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Techniques éducatives corporelles / Techniques éducatives et de transfert plastiques / Techniques éducatives et de transfert musicales

Volume horaire :

- Techniques Educatives Corporelles : 3h en 5^e et en 6^e
- Techniques Educatives Et De Transfert Plastiques : 3h en 6^e
- Techniques Educatives Et De Transfert Musicales : 3h en 5^e

●●● Programme

Le numéro du programme FWB : 180-2/2003/248B & 180-3/2003/248B (p.113 à p.258)

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/180-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS Technique de Qualification, option Agent(e) d'éducation

II. Grille horaire de l'option

Techniques éducatives corporelles : 3h en 5^e et en 6^e

Techniques éducatives et de transfert plastiques : 3h en 6^e

Techniques éducatives et de transfert musicales : 3h en 5^e

III. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Examen oral et pratique :

Examen pratiques : activités pour résidents d'une maison de repos.

Nombre d'heures : 2h

Le candidat doit se présenter à l'heure indiquée sur l'horaire (voir le site). En cas de retard fortuit, le candidat devra prévenir la personne ressource.

LIEU DE L'ÉPREUVE : FOYER SAINTE-ELISABETH
Rue d'Ath, 33
7330 SAINT-GHISLAIN
Personne-ressource sur place :
Madame Eloïse Alho, Ergothérapeute
Tél : 0498/80 29 80

●●● Condition pour présenter l'examen pratique

Le candidat doit obligatoirement fournir 3 dossiers différents, en 3 exemplaires, pour la date indiquée sur le site : un dans le domaine **techniques éducatives et de transfert plastiques**, le second dans le domaine **techniques éducatives corporelles** et le troisième dans le domaine **techniques éducatives et de transfert musicales**.

Chaque dossier contient la préparation, écrite complète, suffisamment détaillée (càd que la préparation permettrait de présenter l'animation à la place de l'animateur) et soignée d'une activité sélectionnée dans chacun des 3 domaines. (voir annexe)

Si les dossiers ne sont pas complets ni présentés dans le délai imposé, le candidat peut se voir refuser l'accès à l'examen pratique.

Une des 3 activités préparées sera choisie par le jury pour être présentée et constituera l'épreuve pratique. Une défense orale terminera l'examen pratique.

Les 2 autres activités seront évaluées sur le dossier et la défense orale de ces activités.

●●● Matériel

Matériel requis : tout matériel pour faire l'activité en « autonomie », c'est-à-dire ne pas se baser sur le matériel du lieu de l'épreuve sauf en accord avec la personne ressource.

Matériel refusé : tout matériel non adapté, par exemple un gsm pour une activité musicale, même avec mini-baffle.

●●● Consignes d'examens

Attention, bien que le rôle du jury ne soit pas celui d'un formateur mais celui d'un évaluateur, ses membres **conseillent vivement** aux candidats de prendre contact avec le lieu de pratique mentionné, d'assister et de participer à plusieurs activités et, d'évaluer la faisabilité de leur animation.

⚠ **UNE GROSSE ERREUR DE SECURITE ET DE DEONTOLOGIE PEUT AMENER A L'ECHEC.**

Pour la rédaction des dossiers : Voir annexe ci-après.

IV. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Cette épreuve de type intégrée évalue les compétences relatives au métier et revêt donc toute son importance pour l'obtention du CESS délivré par le Jury FWB.

Les 3 parties : « techniques éducatives et de transfert plastiques », « techniques éducatives corporelles » et « techniques éducatives et de transfert musicales » seront chacune cotées sur 20

●●● Dispense

Cette épreuve de type intégrée évalue les compétences relatives au métier et revêt donc toute son importance pour l'obtention du CESS délivré par le Jury FWB.

Il n'est donc pas possible d'accorder des dispenses partielles.

Si la moyenne de l'examen pratique, de la défense et des dossiers écrits est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de la matière de l'OBG « techniques éducatives et de transfert plastiques », « techniques éducatives corporelles » et « techniques éducatives et de transfert musicales ».

Si la moyenne de l'examen oral est inférieure à 50% il n'y a pas de dispense.

●●● Rappel du règlement

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera opportune.

V. Annexes

L'épreuve de techniques d'animation consiste en

- Le dossier écrit (cf. les directives détaillées au point 1.2)
- L'animation (cf. les recommandations indiquées au point 1.3)
- L'entretien oral (cf. les consignes indiquées au point 1.4)

1. Consignes concernant l'épreuve pratique de technique d'animation

1.1 Consignes générales

- Tenue adaptée à l'animation (en rapport avec l'hygiène et la sécurité)
- Tenue vestimentaire adaptée
- Ponctualité : Prévenir à temps, en cas d'absence ou de retard, la personne ressource.
- Prendre contact avec le lieu de l'épreuve (**vivement conseillé** de s'y rendre et éventuellement de participer à des activités)

1.2 Consignes pour la réalisation du dossier

1.2.1 Consignes pour la présentation écrite du dossier

Les dossiers qui devront **obligatoirement** être déposés pour la date prévue sur le site, en 3 exemplaires, comprendra:

1. Une **page de garde** sur laquelle figureront les nom et prénom du candidat, l'année de la session et le titre du dossier.
2. Une **table des matières détaillées**.
3. Une **introduction** d'une demi-page dans laquelle le candidat présentera les animations et expliquera les raisons de son choix d'activité et non de son option.
4. Un **corps** (développement du sujet) sera réalisé selon les consignes suivantes (se référer au point 1.2.3)

1.2.2 Consignes pour la forme du dossier

1. Le travail sera **dactylographié**, police Arial, taille de caractère 11 avec interligne 1,15.
2. Il sera **paginé** et **relié**.
3. Une attention toute particulière sera portée à l'**orthographe** et à la **syntaxe** correcte.
4. Les sources de référence seront listées et détaillées
Livres, publications, sites internet (liens datés), cours exploités.
Ce dossier sera nécessairement composé d'un minimum de 6 pages (pas trop aérées).

1.2.3 Consignes pour la rédaction du dossier

Introduction : le choix des animations devra :

- s'adapter aux capacités des personnes choisies pour l'examen pratique
- être envisagé dans le cadre du projet de vie de la résidence

a- Domaines des activités

2 activités : 1 dans chaque domaine

- **1 activité en art plastique**
- **1 activité en art musical**
- **1 activité en psychomotricité**

1. Activité d'art plastique : activité simple stimulant la créativité du résident,

Un ou plusieurs modèles, créés personnellement devra / devront être proposé(s) aux résidents.

« pour le matériel : *règle de la débrouille* » (p.18 du programme).

- utilisation de matières : terre, pâte à sel, papier, serviette, tissu, matière de récupération etc.
- technique d'impression etc.
- photomontage (scrapbooking), etc.
- fabrication de marionnettes, de masques, théâtre d'ombres etc.
- technique du papier : origami, fleurs en papier, tableaux
- montage floral,
- mandala

2. Activité musicale : adaptée à la moyenne d'âge des résidents

- chant, chanson à gestes, activité rythmique, chant mimé,
- quizz musical accompagné d'une chanson en karaoké ou thématique avec support visuel
- utilisation ou reconnaissance d'un instrument : guitare, flûte, piano
- une histoire sur un thème racontée à partir d'un montage
- expression corporelle à partir d'une musique, une chanson
- reconnaissance d'un ou plusieurs bruits sur un thème

3. Activité de psychomotricité : adaptée à la moyenne d'âge des résidents, activité qui participe au maintien de la motricité, des fonctions sensorielles et développement intellectuel

- activité de relaxation, décontraction musculaire,
- technique de respiration,
- jeux dansés favorisant la coopération, l'esprit d'entraide et de respect de l'autre.

b- Contenu de la présentation écrite (en 3 exemplaires) :

1. *Intitulé* de l'activité

2. *Domaine* de l'activité

3. *Objectifs* : lors de cette activité, développer la (les) compétence(s) de l'enfant développée(s) ou stimulée(s), l'(les) intérêt(s) pour les résidents.

3a. Objectifs généraux :

3b. Objectifs spécifiques :

1-propres en rapport à l'animation proposée

2-justifiés à partir des différents cours relatifs aux handicaps / incapacités / déficiences des résidents

Veiller à séparer les objectifs généraux des objectifs spécifiques propres et en rapport à l'animation proposée.

4. *Durée* selon l'organisation du service, maximum 60 minutes

5. Le *matériel* : devra être amené par le(la) candidat(e) selon le domaine. Eventuellement du matériel pourra être emprunté à la résidence ; une prise de contact avec la personne ressource de la résidence est donc nécessaire. Ce matériel sera restitué dans l'état de la réception.

6. *L'organisation* : si des mesures d'hygiène doivent être prises avant, pendant et après le déroulement de l'activité et adaptées à ce dernier ; elles devront être envisagées lors de la préparation et détaillées suivant leur nécessité. . L'espace devra être également aménagé. Un ou des schéma(s) est/sont à établir afin de mieux comprendre la « place » des résidents et de l'animateur ; il(ils) devra(devront) être respecté(s) lors de l'animation.

7. *Déroulement*

a-Présentation de l'activité, sous forme de tableau

b-Étapes incluant le déroulement des activités avec son timing à chaque étape, les consignes à donner et les précautions en matière de sécurité et d'hygiène (les justifications de ces dernières seront demandées lors de l'évaluation orale).

11. Une/Des réalisation(s), un/des modèle(s) réalisé(s) personnellement sera/seront présenté(s) aux résidents au début de l'activité, ET seront obligatoirement annexé(s) aux dossiers. Dans le cas où ces modèles (activité artistique) ou matériel (activité musical) sont trop encombrants, une photo les remplacera. Les plans, les titres, les textes etc. adapté(s) aux activités présentées seront annexés au dossier concerné.

8. *Adaptation* de l'activité :

Proposer des variantes de l'activité en fonction des « handicaps » les plus courants inhérents aux résidents tels que surdité, cécité, moteur, etc., ceux rencontrés à la résidence

9. Références spécifiques à l'activité, diversifiées

- Ouvrages, livres, revues, etc.
- Sites internet – liens + dates de visite
- Expériences personnelles : si des stages ont été réalisés, indiquer le lieu, la période, la nature et fournir l'attestation.

12. Références spécifiques à l'activité, diversifiées et détaillées

- Ouvrages, livres, revues, etc.
- Sites internet – liens + dates de visite
- Expériences personnelles : si des stages ont été réalisés, indiquer le lieu, la période, la nature et fournir l'attestation.

1.3 Consignes pour la présentation de l'activité :

une des 3 activités proposées sera choisie par les membres du jury

Le/la candidat/e veillera à :

1. Respecter la durée
2. Préparer son matériel avant la prise en charge des résidents
3. Prendre en charge le nombre de résidents pour son activité
4. Veiller au confort, à la sécurité des résidents (interdiction de produits toxiques)
5. Veiller à la propreté du matériel et des locaux
6. Veiller à l'adaptation de l'activité aux « handicaps » les plus courants
7. Veiller à la remise en ordre du matériel et des locaux

2. L'entretien oral

2.1 Généralités

Un entretien avec les membres du jury permettra au candidat d'expliquer et de justifier l'ensemble des préparations, ainsi que sa prestation. Ci-après, une panoplie de critères d'évaluation qui peut aider le candidat dans la préparation et le déroulement de ses activités pratiques ainsi que dans la préparation de son entretien avec le jury.

2.2 Entretien avec les membres du jury

a) Auto-évaluation de l'épreuve pratique

1. Liens entre le déroulement prévu et réel, justification des éventuelles adaptations apportées
2. Objectifs atteints ou non
3. Observation des enfants : comportement, participation
4. Critique de l'activité : positive ou négative, proposition de remédiations, justification éventuelle en faisant les liens avec les cours présentés aux examens.

b) Présentation des 2 autres activités

1. Evaluation du sujet choisi
2. Relation avec les cours théoriques de l'option
3. Présentation du matériel

c) Le candidat sera appelé à répondre à une ou plusieurs questions concernant le métier d'agent d'éducation, 180/2003/248B

4.5 Exemples de critères d'évaluation.

a) LA PRESENTATION ECRITE

- Pertinence du choix de l'activité
- Pertinence des objectifs
- Adaptation de l'activité aux besoins et au projet de l'établissement
- Présentation
- Forme
- Contenu
- Respects des consignes
- Modèles

b) L'ACTIVITE PRESENTEE

- Avant
 - Prise de renseignements
 - Aménagement de l'espace
 - Préparation du matériel
- Pendant
 - Prise de contact
 - Présentation de l'animation
 - Motivation des résidents
 - Clarté des consignes de l'activité
 - Adaptation et maîtrise des moyens matériels
 - Méthodes d'animation
 - Enchaînement logique des actions
 - Gestion du temps
 - Application des règles de sécurité

- Application des mesures d'hygiène,
- Respect du confort
- Préparation à la clôture de l'activité
- Evaluation avec les résidents
- Après
 - Transmission des informations et/ou des observations
 - Remise en situation des résidents
 - Remise en ordre du local/matériel

c) L'ATTITUDE RELATIONNELLE

- Communication adaptée aux résidents
- Premier contact avec les résidents
- Disponibilité et écoute
- Empathie
- Adaptation aux interactions dans le groupe
- Présentation (tenue)
- Sécurisation des bénéficiaires

d) ENTRETIEN avec les membres du jury : Auto-évaluation

- Pertinence
- Justifications des choix, des décisions, des adaptations
- Liens avec les cours
- Remédiations par rapport aux erreurs
- Rapport circonstancié des cas spécifiques repérés, adaptations faites ou proposées par rapport à ceux-ci

e) LES 2 AUTRES ACTIVITES

- Dossiers
- Présentation au moment de l'entretien
- Justification des choix
- Projections d'adaptation en adéquation avec le public du jour